

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **21 OCT. 2025**

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2026

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2025 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Pauline LUCAS, conservatrice du patrimoine, spécialité « monuments historiques », direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2026.

Sont nommés membres de ce jury :

Madame Gwendaline VENET, cheffe de travaux d'art principal, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », artiste licière, Manufactures nationales - Mobilier national et Sèvres ;

Monsieur Jacques BOURGERY, technicien d'art de classe exceptionnelle, responsable de l'atelier Maquette et Numérique, école nationale supérieure d'architecture de Marseille ;

Monsieur Noël RONSARD, technicien d'art de classe supérieure, responsable de l'atelier garnissage-découpage, Manufactures nationales - Mobilier national et Sèvres.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence de ce jury sera assurée par Madame Gwendaline VENET, cheffe de travaux d'art principal, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », artiste licière, Manufactures nationales - Mobilier national et Sèvres.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **21 OCT. 2025**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,



AUDE de MARTIN de VIVIES